

LES ÉCHOS DU BÂTIMENT

Février 2006

N° 3



Sommaire :

- Il n'y aura pas de place pour tout le monde
- Les autres nouvelles : le CAPE, le CI ORTF...
- Le financement du chantier : rien de nouveau du côté de l'Etat
- Le PDG exige des studios ouverts
- Les objets promotionnels
- Les orchestres et le chœur
- Petite histoire...
- Les nouveaux plans

Il n'y aura pas de place pour tout le monde !!!

La direction avait commencé par annoncer en décembre que son Avant Projet Sommaire, déposé le 17 octobre 2005 avec le permis de construire, devait être remanié...

Un nouvel APS devait donc être présenté aux différentes directions fin décembre. Finalement, les élu(e)s du CE pidf ont appris lors de la séance du 19 janvier la nouvelle d'un arbitrage de la direction générale préalable à l'élaboration de ce nouvel APS :

France Inter, la DGATTN et les services de RFI du Tripode réintégreront la maison de la radio. France Bleu Ile de France, la régie publicitaire et l'INA seront délocalisés au Mangin !

Il faudra continuer de louer un tiers de la surface occupée actuellement au Mangin après 2012 (un million d'euros par an). Faute de surface utile suffisante dans le futur bâtiment, c'est en tout cas la raison in-

voquée, la direction fait le choix d'implanter des services de Radio France à l'extérieur de la Maison de la Radio. Mais le Directeur général espère bien, d'ici 2012,

« avoir les moyens de faire rentrer tout le monde ! ». Comment ? Il se garde bien de le dire !

C'est dit, Radio France répond aux souhaits du gouvernement de rapatrier tout RFI afin que « certains services de RFI et Radio France travaillent ensemble » ! Se profilent déjà les projets de restructuration

des radios de service public, de réorganisation du travail, de transformation des métiers, des antennes et des effectifs !



Les autres nouvelles

Le CAPE (Centre d'Accueil de la Presse Etrangère), actuellement situé à l'extrémité F du grand hall ne serait plus présent dans la maison de la Radio, de même que le CI ORTF.

Quant au reste, il semblerait que la direction ait l'intention de présenter un nouvel Avant Projet Sommaire, dont nous ne savons rien, courant février. L'expert du CHSCT commencera donc seulement à cette date son travail d'analyse du projet.

Quoiqu'il en soit, ces derniers rebondissements nous inquiètent car nous pouvons tous constater concrètement que ces travaux sont utilisés par la direction pour restructurer l'entreprise, que ce soit l'externalisation physique de certaines activités ou le prétexte des déménagements pour tenter de réduire les effectifs comme ceux du chœur.

Le financement du chantier. Ce qu'ils en disent au Sénat

Qui va payer la note ?

La seule société Radio France seule ne peut en assumer le coût, et faire un emprunt créerait un déficit pour l'entreprise. Voici donc ce que qui se dit au Sénat à l'occasion du débat sur le projet de loi de finances pour 2006 : Médias – compte spécial avancés à l'audiovisuel public.

M. Claude Belot, rapporteur spécial déclare : « Concernant Radio France, la hausse envisagée en 2006 ne s'élevant qu'à 2,7 %, des marges de manœuvre supplémentaires peuvent être envisagées dans le cadre de la répartition des excédents de collecte de la redevance audiovisuelle par rapport aux prévisions d'encaissement pour l'année 2005. Il a jugé que les travaux d'investissement à échéance 2012 de la maison de la radio pouvaient justifier le recours à d'autres formes de financement que l'affectation de crédits budgétaires provenant de la redevance audio-



visuelle, notamment l'emprunt. »

M. Philippe Marini, rapporteur général, a relevé que « les travaux de reconstruction de la maison de Radio France entraînent désormais dans une phase « inéluctable », sans que la finalité des travaux et les délais ne soient apparus pleinement lors de la programmation initiale effectuée il y a plusieurs années. Il a jugé qu'il fallait inciter Radio France à rechercher d'autres modes de financement que les ressources provenant de la redevance audiovisuelle, le cas échéant **en partenariat avec le secteur privé.** »

Après la CFII, certains verraient donc d'un bon œil le secteur privé pointer son nez à Radio France !!

Et le ministre

Le Ministre de la Culture et de la Communication a présenté devant l'Assemblée Nationale, au mois de novembre le budget médias et audiovisuel public pour 2006. Il a notamment déclaré concernant Radio France :

« Radio France voit ainsi ses ressources publiques pour 2006 progresser de 13,12 millions d'euros, soit de 2,7 % par rapport à la loi de finances pour 2005. Vous avez évoqué, Monsieur le rapporteur spécial, le chantier que vous avez qualifié de « gigantesque » dans votre rapport

écrit, engagé par Radio France dès cette année pour mettre en sécurité l'ensemble de la Radio. Les travaux de réhabilitation de grande ampleur débiteront dès 2006 et seront

« les travaux de réhabilitation seront l'occasion d'une totale modernisation de la Maison de la Radio »

l'occasion d'une totale modernisation de la Maison de la Radio. La dotation de 7,4 millions d'euros allouée à Radio France en 2004 et 2005 est renouvelée, afin que la société puisse assumer les charges de fonctionnement liées à l'évaluation des parties centrales et au déménagement de France Inter. De surcroît, la dotation de redevance d'équipement affectée au financement des investissements liés aux travaux de sécurisation atteint 5,8 millions d'euros en 2006. Elle permet de financer l'intégralité des coûts d'investissements 2006 associés à ce projet ambitieux. (...) »

Et P. Martin Lalande rapporteur à l'Assemblée Nationale

Patrice Martin Lalande, lors de son rapport sur les avances à l'audiovisuel public note que « le coût total de l'opération est de 272 millions d'euros ... La montée en charge sera progressive mais un palier devra être franchi en 2007 car 13 millions d'euros supplémentaires devront être dégagés ... À ce jour, les modalités de financement de la réhabilitation de la Maison de Radio France n'ont pas été arrêtées, l'État n'ayant pas fait connaître à Radio France sa position définitive... En accord avec l'État, deux scénarios de financement ont été envisagés... Au-delà de l'autofinancement par Radio France de 7,2 millions d'euros par an, ces deux scénarios

prévoient, pour le premier, un financement reposant exclusivement sur la redevance d'équipement, et pour le second, un financement paritaire emprunt/redevance d'équipement... En cas de recours à l'emprunt, il serait juste et plus économe en deniers publics que Radio France obtienne une garantie de l'État, de nature à limiter les frais financiers et à apporter à ses salariés toute garantie que ce chantier incontournable ne se fera pas au détriment de leurs missions. »

C'est clair : même Monsieur Martin Lalande, dont on connaît les positions libérales vis à vis de l'audiovisuel public est inquiet !!!

Le PDG exige des studios ouverts

Dès la communication des premiers documents concernant l'implantation des studios de diffusion, les élu(e)s s'étaient opposés à la mise en place de studios ouverts dans les chaînes de Radio France.

Leur conception qui consiste à supprimer la vitre de séparation entre le studio et la cabine technique aura en effet des conséquences désastreuses pour la production radiophonique, pour les conditions de travail des personnels d'antenne et pour un certain nombre de métiers. La disparition de la cabine technique va en effet imposer la production d'émissions qui n'auront plus rien d'élaborées puisque tout dialogue parallèle au déroulement de l'antenne entre les membres de l'équipe devient impossible. Cette conception conduit également inéluctablement à la disparition de métiers comme les chargés de réalisation ou les metteurs en ondes puisque seul un(e) technicien(ne) travaillant au casque pourra rester... jusqu'au jour où on demandera à l'animateur ou au journaliste de faire le travail technique, ce qui existe déjà dans certaines radios privées. L'inquiétude existe déjà dans

les radios locales où la direction a déjà implanté des studios ouverts.

Cette philosophie démontre la volonté d'adapter notre radio aux critères du privé et de la rentabilité à tout prix : produire plus, le moins cher et sans souci de qualité.

Comme les élu(e)s, les professionnels de Radio France ont manifesté leur opposition à ce projet, en particulier dans les groupes de travail mis en place par la direction.

Et bien, Jean Paul Cluzel n'a pas voulu entendre, il maintient son projet !



Une pétition intersyndicale circule pour manifester l'opposition massive des personnels à ce qui constitue une attaque en règle contre l'audiovisuel public et nos métiers.

Signons-la !!!!

Les objets promotionnels

La direction a toujours affirmé que la réhabilitation du bâtiment était une chance pour l'entreprise, qu'aucun service ne disparaîtrait, que nous gagnerions en confort, en facilité dans le travail, que tout serait mis en œuvre dans ce but...

Or, au sein de la Direction de la Communication, plusieurs constatations sont à faire après consultation des plans concernant les objets promotionnels :

Le service des objets promotionnels qui disposait, avant l'évacuation de la tour de 111 m². Le service, après réhabilitation, ne disposera plus que de 3 bureaux de 7 m² chacun, soit 21 m² au total.

Le stock des objets promotionnels étant déménagé à Calberson, le service ne pourra plus assurer sa tâche vis-à-vis des antennes et des directions.

De nombreuses questions se posent par rapport à l'organisation du travail :

Où et comment recevoir les différents fournisseurs des objets choisis pour consultation interne ?

Où se feront les emballages ?

Où les objets promotionnels seront-ils disponibles pour les émissions, les opérations et autres demandes ?

En cas de demandes urgentes, où sera-t-il possible de stocker ces objets ? Comment se fera le contrôle des siglages ?

Qui fera des allées et retours en permanence ?

Quels moyens et quels délais seront attribués à ces transports ?

Nombre de difficultés sont à prévoir et il est impossible de voir là une amélioration !

Les orchestres et le chœur

Nous savons pour le moment peu de choses sur les conséquences du chantier sur les orchestres et le chœur.

La construction de l'auditorium de 1500 places implique la destruction préalable des studios 102, 103, 104.

Les orchestres et le chœur vont donc devoir déménager de la maison de la radio durant toute la période de travaux qui devraient se dérouler entre mars 2008 et septembre 2009, période durant laquelle intervient le renouvellement des contrats des direc-



teurs musicaux des orchestres. La direction n'a donné aucune précision sur le ou les lieux d'hébergement provisoires des trois formations.

Néanmoins, les choristes sont extrêmement inquiets puisque la direction de la musique invoque perfidement cette période incertaine et un éventuel manque d'espace pour tenter de réduire l'effectif du chœur.

La direction doit répondre !

Petite histoire pour aller jusqu'au bout de la productivité....

Un président de société reçoit en cadeau un billet d'entrée pour une représentation de la Symphonie Inachevée de Schubert. Ne pouvant s'y rendre, il passe l'invitation au responsable des ressources humaines de sa société. Le lendemain, le Président se voit remettre le rapport suivant :
« *Premièrement : les quatre joueurs de hautbois demeurent inactifs pendant des périodes considérables. Il convient donc de réduire leur nombre et de répartir leur travail sur l'ensemble de la symphonie de manière à réduire les pointes d'inactivités.*

Deuxièmement : les douze violons jouent tous des notes identiques. Cette duplication excessive semblant inutile, il serait bon de réduire de manière drastique l'effectif de cette section de l'orchestre. Si l'on doit produire un son de volume élevé, il serait possible de l'obtenir par le biais d'un amplificateur électronique.

Troisièmement : l'orchestre consacre un effort considérable à la production de triple croche. Il semble que cela constitue un raffinement excessif et il est recommandé d'arrondir toutes les notes à la double croche la plus proche. En pro-

cedant de la sorte, il devrait être possible d'utiliser des stagiaires et des opérateurs peu qualifiés.

Quatrièmement : la répétition par les cors du passage déjà exécuté par les cordes ne présente aucune nécessité. Si tous les passages redondants de ce type étaient éliminés, il serait possible de réduire la durée du concert à 20 minutes.

Nous pouvons conclure, Monsieur le Président, que si Schubert avait prêté attention à ces remarques, il aurait été en mesure d'achever sa symphonie »



Les nouveaux plans

De nouveaux plans ont été élaborés par la direction sur la base du départ à Mangin de France Bleu Ile de France et de la régie publicitaire. Ces plans, très schématiques, ne semblent pas démontrer que les remarques faites par les professionnels et les élu(e)s ont été prises en compte. En voici quelques exemples :

Le restaurant d'entreprise est toujours situé au centre du bâtiment, c'est à dire dans un endroit et un espace qui ne permettent pas à ce restaurant de fonctionner correctement comme nous l'avons démontré dans les numéros précédents des « Echos du Bâtiment ».

Les studios ouverts apparaissent toujours. Il est donc impératif que nous signions la pétition qui circule, première étape d'une mobilisation contre la remise en cause de nos métiers et de la qualité de la production de nos antennes.

Les services de documentation ne sont toujours pas situés à proximité de leurs utilisateurs et de leurs fonds documentaires.

Cette refonte de l'Avant Projet Sommaire n'aurait donc servi qu'à délocaliser des services de Radio France hors de la maison de la radio ?!!!...

Vous avez des informations que nous ne possédons pas, vous voulez plus d'informations...

Vous souhaitez consulter les documents...

N'hésitez pas, contactez-nous :

Bureau CGT : 02883

Catherine Hamaide : 02744

Annie Delers : 02210

Serge Sitruk : 01863

Florence Bouillaguet : 03815

Patrick Ballin : 03557

Olivier Leroux : 01260

Dominique Guillemain

Marie Héléne Elbaz (R. Syndicale au

CHSCT) : 02883

**LE JOURNAL DE LA CGT RADIO FRANCE
SUR LE BÂTIMENT**

**Retrouvez la CGT sur :
www.cgt-radiofrance.org**